

La dyslexie : un parcours aménagé

La dyslexie est un véritable handicap pour la scolarité. Heureusement, il existe des mesures permettant de compenser ces troubles de l'apprentissage, à l'école ainsi que le jour du bac.

Le mois prochain : l'internet.

Pierre-Louis, 24 ans, vient de terminer ses études d'ingénieur à l'ICAM. Le jeune homme a été embauché, dans la foulée, à EDE. Un parcours brillant, qui n'a pourtant pas été un long fleuve tranquille. Diagnostiqué dyslexique dès les cours élémentaires, il enchaîne les séances d'orthophonie. D'immenses difficultés pour apprendre à lire et à écrire, une orthographe phonétique : la dyslexie toucherait environ 8 % de la population. Si, par le passé, ces troubles ont été attribués à des problèmes psychologiques, aujourd'hui, les scientifiques penchent plus sûrement pour une origine neurobiologique. Du reste, 70 % des dyslexiques présentent des antécédents familiaux. Et ce trouble touche plus souvent les garçons et les gauchers.

Un tiers de temps en plus lors des épreuves du bac

En terminale, Pierre-Louis a bénéficié d'un « tiers-temps » pour ses devoirs sur table : lorsque ses camarades disposaient de trois heures pour rendre leur copie, lui avait le droit de le faire en quatre heures. « J'avais tendance à ne pas lire les documents, je répondais aux questions en ne me basant que sur mes connaissances », raconte-t-il. Et d'ajouter : « L'avantage, c'est que cela me forçait à apprendre plus que les autres. » Pour les épreuves du bac, Pierre-Louis a demandé, en

plus de son tiers-temps, l'aide d'un secrétaire à qui il dictait ses réponses durant les épreuves. Le jour J, il a été malgré tout décontenancé, car, selon lui, « dicter un devoir n'est pas si facile ». Il a réussi toutefois à décrocher un bac Sciences de l'ingénieur. Ses études supérieures se sont déroulées sans trop de problèmes, sauf pour l'anglais, sa bête noire, comme pour la plupart des dyslexiques. « Une fois qu'on a passé le bac, et qu'on se spécialise dans le supérieur, la dyslexie pose moins de difficultés, cela vaut le coup de se battre », encourage-t-il.

Un handicap récemment reconnu au plan national

« Quelle galère d'être dyslexique ! » résume Jean-Louis, 46 ans, qui a dû lâcher l'école en troisième pour suivre un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) de dessinateur publicitaire. Ce graphiste regrette de n'avoir pas pu aller plus loin dans ses études, « notamment pour la culture générale », explique-t-il.

Si, pendant longtemps, les dyslexiques ont été nombreux à redoubler et à quitter l'école de manière précoce, depuis une dizaine d'années, la situation évolue favorablement. C'est le rapport Ringard, paru en 2000, qui a permis d'élaborer le plan national pour les jeunes dyslexiques et dysphasiques (qui ont du mal à parler). Ainsi, depuis 2005, le code de l'éducation (article L321-4) précise que,

dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie. La même année, la loi de 2005 sur le handicap a permis d'entrouvrir un peu plus les portes de l'école aux élèves handicapés, y compris aux enfants présentant des troubles de l'apprentissage.

Concrètement, un élève reconnu dyslexique peut, en classe, utiliser des photocopies des cours au lieu de prendre des notes, écrire sur un ordinateur et bénéficier d'un tiers-temps. Lors des examens (brevet, bac, BTS - brevet de technicien supérieur) il pourra profiter en plus d'un secrétaire qui lira les énoncés, voire écrire sous sa dictée. Depuis 2013, un arrêté permettra aux candidats au bac de demander à passer les épreuves de langues à l'oral uniquement.

Comment bénéficier d'un projet d'accompagnement

Mais les démarches pour profiter de ces aménagements sont longues et difficiles. Il faut constituer un dossier complet. Un bilan psychométrique doit être fait avec le psychologue de l'établissement ou un neuro-psychologue en cabinet privé. Jean-François Méry, psychologue au cabinet Alios, à Lyon (69), explique : « Le jeune passe le Wisc-IV qui mesure le QI (quotient intellectuel) ou le NEPSY, un test neurologique

qui permet de voir plus précisément l'origine des troubles. » Autre étape : s'adresser à un médecin afin qu'il prescrive un bilan orthophonique. « Par la suite, il faut contacter le médecin scolaire ou, s'il n'y en a pas, un centre référent du langage », complète Florence Coisne, présidente de l'Apedys (Association des parents d'enfants dyslexiques) Nord-Pas-de-Calais. Le dossier entre les mains, c'est ce médecin qui met en place un PAI (projet d'accompagnement individualisé). Il verra avec la famille la marche à suivre, en particulier avec la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

S'il n'est pas forcément nécessaire de passer par le rectorat pour un aménagement de la scolarité, cette démarche est en revanche obligatoire pour passer un examen. C'est pourquoi il faudra, dès la classe de seconde, remplir un dossier à télécharger sur le site de la MDPH et l'envoyer au rectorat en passant par le médecin scolaire. Attention à ne pas attendre le dernier moment. À Paris, par exemple, les demandes doivent être déposées avant le 31 décembre.

Utiliser au maximum sa mémoire auditive

Parlez-en aussi à vos profs. C'est avec eux et le médecin scolaire que vous vous mettrez d'accord sur la stratégie d'apprentissage la plus efficace. Car ces mesures sont décidées au cas par cas. Odile Golliet, auteur de *Dys/10, le parcours de mon enfant dyslexique* (Jacques André Éditeur) conseille : « Il faut apprendre à utiliser tous ses sens, sa mémoire visuelle, auditive et même le toucher si le fait

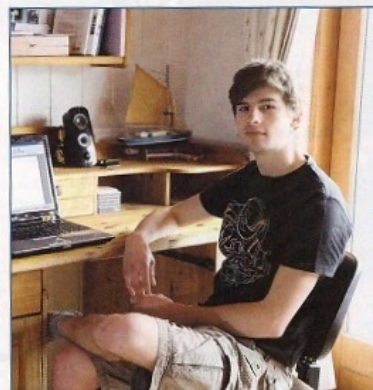
de manipuler des objets peut aider. » Jason, 19 ans, qui a eu son bac S en 2012, raconte : « Peu à peu, j'ai compris qu'écrire sur une feuille blanche sans carreaux m'aidait beaucoup à mémoriser. De plus, cela me force à écrire droit. » Jason conseille d'apprendre ses cours en réchant à voix haute pour solliciter sa mémoire auditive. Mais, comme l'affirme Flo-

rence Coisne : « La famille joue aussi un rôle énorme, car il faut du temps et beaucoup d'énergie pour aider l'élève à faire ses devoirs, lui lire les énoncés, le faire réviser. » Enfin, restez confiant. Certains dyslexiques célèbres, comme Mika, ont trouvé leur voie. Vous devriez aussi trouver la vôtre. ■

Sophie de Tardé
sdetarie@lestudent.fr

À CONSULTER

www.apeda-france.com : le site de l'APEDA (Association française de parents d'enfants en difficulté d'apprentissage du langage écrit et oral).
www.apedys.org : le site de l'APEDYS (Association des parents d'enfants dyslexiques).
À lire : *Scolarité et enfants présentant des troubles de l'apprentissage* (TSA), ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), août 2012.
Et aussi : le blog Dys sur dys : http://dysdunia.com/blog.com.



PAUL OCIER, 19 ANS,
étudiant en première année de BTS aquaculture

« J'avais pris l'habitude de travailler deux fois plus que les autres »

Dès le primaire, Paul a eu du mal à écrire et à lire. Surtout, il avait de gros problèmes d'orthographe. « Mais pas en calcul », souligne-t-il. Reconnu dyslexique, Paul a bénéficié d'un tiers-temps dès le primaire. Durant sa scolarité, les profs se sont montrés particulièrement attentifs. En quatrième, il passe son brevet, qu'il obtient avec 13/20 de moyenne (pas, il bifurque en lycée agricole. Mais, une fois en seconde professionnelle, à sa grande surprise, il devient

premier de la classe. « J'avais pris l'habitude de travailler deux fois plus que les autres pour arriver aux mêmes résultats », dit-il. Paul a aussi appris à se connaître. Ainsi, durant les contrôles, il utilise un « Time Timer », un outil qui l'aide à gérer son temps. Porté par ses excellents résultats au bac pro GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune), il s'est inscrit en BTS (STS agricole) aquaculture, et a bien l'intention de continuer ses études.

Europe 1

RETROUVEZ LE THÈME DE LA DYSLEXIE MERCREDI 22 MAI DANS L'ÉMISSION « LES EXPERTS EUROPE 1 ».



Chaque jour, Hélène Morin et ses experts apportent des solutions qui amélioreront votre quotidien en répondant à vos questions sur l'emploi, l'immobilier, l'argent, la santé, la famille. Du lundi au vendredi, de 14 h à 15 h 30 sur Europe 1. Toutes vos questions au 3921 (0,34 €/min).